

FEDERATION FRANCAISE DE BRIDGE



22 rue Létenduère – 49000 ANGERS - Tél : 06 70 91 34 86

Email : comite@bridgeanjou.com - Site web : www.bridgeanjou.com

REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2021 – 2022

Les modifications apportées depuis la version initiale sont surlignées en jaune

COVID 19

La capacité maximale des clubs accueillant les compétitions prend en compte les mesures sanitaires exigées par la FFB au jour de la compétition.

Les clubs et les joueurs s'engagent au respect strict du guide sanitaire de la Fédération (FFB) > en ligne sur le site du Comité

TROPHEE PIERRE LEBRET (TPL)

Le Trophée Pierre Lebret sera joué en ligne sur la plate-forme REALBRIDGE aux dates suivantes :

DLI : la veille de chaque tour minuit

Tours qualificatifs :

- Jeudi 10 mars 2022 à 20h
- Jeudi 24 mars 2022 à 20h
- Jeudi 7 avril 2022 à 20h
- Jeudi 28 avril 2022 à 20h

Finale et Consolante :

- Jeudi 19 mai à 20h

1. Qui peut participer ?

- Tous les joueurs à jour de leur licence 2021-2022 mais seuls les joueurs du Comité d'Anjou pourront prétendre à la dotation spéciale de PP et PE attribuée à cette compétition
- Il sera obligatoire d'avoir sa caméra et micro branchés, en état de marche et avoir réglé son engagement.
- Tout participant s'oblige à respecter les règles de bonne conduite édictées par la FFB.

2. Engagement

- Fixé à 5 Euros par joueur et par séance, ainsi que pour la Finale et la Consolante.
- L'inscription se fera en ligne sur le site FFB des compétitions de Comité.

3. Principe du Trophée

Un classement par **paires inchangées** sera établi après les 4 tours qualificatifs, en prenant en compte les 3 meilleurs résultats. Une paire n'ayant joué que 2 fois pourra, malgré tout, être éligible pour la finale, si le nombre de points acquis avec ces 3 séances (la séance manquante comptant pour 0) est suffisant en comparaison des autres paires. La participation aux différents tours qualificatifs est indépendante des résultats des tours précédents.

Les 4 tours qualificatifs feront l'objet d'un classement scratch et d'un classement handicap.

Le handicap étant calculé selon la formule : $H = (200 - \text{Somme des IV des deux joueurs de la paire}) / 12$.

L'unité de compte est le PTPL (Point Trophée Pierre Lebret)

Chaque tour crédite chaque joueur de la paire du nombre de PE attribué par la FFB (hors bonus).

Le classement handicap est établi sur le même principe.

Une paire classée (donc ayant joué au moins 2 séances qualificatives) aura accès à une séance supplémentaire de 24 donnes.

Ces paires seront divisées en 2 groupes suivant les principes suivants :

Le groupe F comme Finale

Le groupe C comme Consolante

40% des paires classées seront qualifiées pour la Finale et les autres paires classées seront éligibles pour la Consolante.

La répartition des paires se fera de la manière suivante :

Pour la finale 30% seront issus du classement scratch et 10 % parmi les meilleurs du classement handicap qui ne sont pas qualifiés par le classement scratch.

4. Attribution de PTPL :

Classement scratch :

Somme PTPL des 3 meilleurs des 4 tours qualificatifs + PTPL de la finale * 2

Somme PTPL des 3 meilleurs des 4 tours qualificatifs + PTPL de la consolante

Classement handicap :

Idem que le classement scratch mais en utilisant les classements « handicap »

5. Attribution des PE et des PP

Le Trophée Pierre Lebret fait l'objet d'une attribution spécifique de PP et PE du Comité

(20% de la dotation annuelle sera réservée au Trophée Pierre Lebret)

Le challenge se joue par paire inchangée. Donc les attributions de PP et PE seront identiques pour chacun des joueurs de la paire (pour autant qu'ils fassent partie du Comité d'Anjou).

Critères d'attribution

Participation minimum 3 tours (2 tours qualificatifs + Finale ou Consolante ou 3 tours qualificatifs). Il n'est pas obligatoire de participer à la Finale ou à la consolante (mais ça aide pour accumuler des PTPL!!).

Le principe de calcul sera similaire à celui du CA.

Le maximum de PP pour un joueur sera de $30 \times 20\%$ soit 6. Les primés recevront donc entre 6 et 1 PP. 10% des PP seront réservés aux 2èmes et 3èmes séries.

Les PE seront attribués de la manière suivante :

- Joueurs de 2^{ème} série : PE attribués = 1 x PTPL
- Joueurs de 3^{ème} série : PE attribués = 3 x PTPL
- De 4^{ème} série : les joueurs : PE attribués = 8 x PTPL

La dotation pourra faire l'objet d'un coefficient d'ajustement majorateur ou minorateur pour épouser la dotation sans la dépasser.

6. Ethique :

Le Comité appliquera à la lettre le guide éthique du bridge en ligne publié par la FFB.